

## **Certificat de qualification professionnelle « Guide de VTM à guidon, option Quad »**

### **Préambule**

L'encadrement à titre rémunéré des balades ou randonnées en quad est une profession réglementée (article L 212-1 et suivants du Code du sport). Ainsi, les accompagnateurs doivent être titulaires d'un diplôme reconnu par l'Etat. Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2008, seuls le BEES 1er degré option motocyclisme et le BPJEPS « sport automobile » assorti de l'UC Complémentaire « conduite de loisirs sur quad » permettaient de s'acquitter de cette obligation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, l'Etat a reconnu par une inscription au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP), un nouveau diplôme : le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Guide de véhicules terrestres motorisés à guidon », option quad.

Ce CQP a été proposé et élaboré par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et le Syndicat National des Professionnels du Quad et de la Motoneige (SNPQM), afin de répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels du secteur.

### **Modalités d'obtention**

Le CQP « Guide de VTM à guidon, option quad » peut être obtenu par 2 voies :

- Une certification à l'issue d'une formation de 245 heures, dont 70 heures de stage en situation dans une entreprise sous la tutelle d'un tuteur ou maître de stage (Cf. pièce jointe). Une procédure de positionnement en début de formation peut permettre d'accorder des allègements voire des dispenses sur une ou plusieurs des 5 unités capitalisables (UC).
- Une certification par Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) permettant l'obtention en tout ou partie de la qualification. La VAE, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002), sera accessible aux personnes pouvant justifier d'une expérience d'encadrement effectif de balades ou de randonnées quad de 2400 heures durant au moins 3 ans.

### **Organisation de la formation**

La formation est organisée conjointement par la FFM et le SNPQM. Il en est ainsi du calendrier des formations, des centres d'accueil, de la désignation des formateurs et des maîtres de stage.

Le coût prévisionnel de la formation s'élève à 2880 €, dont tout ou partie pourra être pris en charge par les organismes d'aide à la formation selon la situation des stagiaires bénéficiaires.

**Les inscriptions sont à adresser à : FFM, Service Développement & Formation, 74 avenue Parmentier, 75011 Paris**

**Certificat de Qualification Professionnelle « Guide de VTM, option Quad »**

<b>Prérogatives – conditions d’exercice</b>	Encadrement en autonomie d’excursions en quad pour des publics titulaires d’un permis ou d’un brevet délivré par l’Etat permettant la conduite d’un quad, conformément à l’article R. 213 du code de la route.
<b>Limites des conditions d’exercice</b>	A l’exclusion de toute activité d’enseignement ou d’entraînement. Dans la limite de 6 personnes accompagnées sur des parcours connus et reconnus. Sous réserve de la présentation de l’attestation triennale de recyclage
<b>Niveau requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être titulaire du permis de conduire permettant la conduite d’un quad d’une cylindrée &gt; à 50cc</li> <li>- niveau technique suffisant (test ou attestation)</li> <li>- être titulaire de l’Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS ou BNS)</li> <li>- casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois exempté de toute mention</li> <li>- certificat médical mentionnant la « non contre indication » à la conduite d’un quad</li> </ul>
<b>Conditions d’accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire acte de candidature auprès de la FFM.</li> <li>- Satisfaire au test technique d’entrée en formation ainsi qu’aux tests d’évaluation prévus le lundi matin lors de chaque UC1.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UC 1 : approche générale – pilotage : 35h</li> <li>- UC 2 : sécurité – fonctionnement <sup>1</sup> : 40h</li> <li>- UC 3 : juridique – mécanique : 35h</li> <li>- Stage en entreprise : 70h</li> <li>- UC 4 : environnement naturel et « historique » : 40h</li> <li>- UC 5 : gestion – organisation : 25h</li> </ul>
<b>Organisation</b>	La formation est encadrée par des formateurs FFM Brevetés d’Etat spécialistes du quad, et des formateurs du SNPQM, assistés d’intervenants extérieurs.
<b>Tarifs</b>	Frais de formation : UC1 : 560€, UC2 : 680€, UC3 560€, UC4 : 680€, UC5 : 400€, soit 2 880 € pour l’ensemble de la formation.
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque UC fera l’objet d’une évaluation menée par le formateur.</li> <li>- Un stage en situation sera évalué à partir d’un rapport établi par le stagiaire et de l’évaluation du maître de stage.</li> <li>- Epreuves certificatives de validation.</li> </ul>
<b>Condition de délivrance du diplôme</b>	Un jury paritaire désigné par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la branche « Sport » établi la liste des personnes admises après étude du dossier des candidats.
<b>Validité</b>	Certificat acquis à vie assorti d’une attestation triennale de recyclage.

<p align="center"><b>Certificat de Qualification Professionnelle</b> <b>« Guide de VTM, option Quad »</b></p>
---

## **Calendrier 2012**

### **UC 1 :**

- du 19 au 23 mars 2012 Pont Ste Maxence (60)
- du 19 au 23 mars 2012 Marcillat en Combraille (03)

### **UC 2 :**

- du 02 au 06 avril 2012 à Pont Ste Maxence (60)
- du 02 au 06 avril 2012 à Marcillat en Combraille (03)

### **UC 3 :**

- du 09 au 13 avril 2012 à Marcillat en Combraille (03)

### **Période de stage en entreprise :**

- du 14 avril au 20 mai 2012

### **UC 4 :**

- du 21 au 25 mai 2012 à Marcillat en Combraille (03)

### **Période de stage en entreprise :**

- du 26 mai au 03 juin 2012

### **UC 5 :**

- du 04 au 06 juin 2012 à Marcillat en Combraille (03)

### **Certification :**

- les 07 et 08 juin 2012 (voire le 9 juin en fonction du nombre de candidats)
- à programmer à l'automne si besoin

## FICHE D'INSCRIPTION CQP « Guide VTM à guidon, option Quad »

**VOLET 1** A compléter et à retourner à la F.F.M. - Service Développement & Formation - 74 avenue Parmentier - 75011 PARIS accompagné impérativement du règlement des frais de formation par chèque bancaire ou postal  
**LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIORITAIRES.**

### 1. COORDONNEES DU STAGIAIRE

NOM : ..... PRENOM : .....  
 NE(E) LE : ..... A : .....  
 ADRESSE : .....  
 CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
 TEL : ..... PORTABLE : ..... FAX : .....  
 E-MAIL : .....

Etes-vous titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou BNS  oui  non

### 2. CHOIX DE LA SESSION

UC1 : du 19 au 23 mars 2012	<input type="checkbox"/>	Lieu : Pont Ste Maxence (60)	(12 places)	560 €
UC1 : du 19 au 23 mars 2012	<input type="checkbox"/>	Lieu : Marcillat en Combraille (03)	(12 places)	560 €
UC2 : du 02 au 06 avril 2012	<input type="checkbox"/>	Lieu : Pont Ste Maxence (60)	(12 places)	680 €
UC2 : du 02 au 06 avril 2012	<input type="checkbox"/>	Lieu : Marcillat en Combraille (03)	(12 places)	680 €
UC3 : du 09 au 13 avril 2012	<input type="checkbox"/>	Lieu : Marcillat en Combraille (03)	(12 places)	560 €
UC4 : du 21 au 25 mai 2012	<input type="checkbox"/>	Lieu : Marcillat en Combraille (03)	(12 places)	680 €
UC5 : 04 au 06 juin 2012	<input type="checkbox"/>	Lieu : Marcillat en Combraille (03)	(20 places)	400 €

### 3. RENSEIGNEMENT SUR VOTRE HEBERGEMENT

- Pension complète sur le site  à compter du dimanche soir  du lundi matin   
 - Repas sur le site   
 - Externe

- J'ai bien noté que pour la semaine spéciale, je devrai amener mon quad, mon équipement.
- Je joins à mon inscription un chèque bancaire ou postal, correspondant aux frais de formation, libellé à l'ordre de la FFM, du montant de chaque UC.
- Pour tout litige, les principes énoncés dans le rappel des modalités d'inscription s'appliqueront (document communiqué conjointement à ma fiche d'inscription).

\* Cette candidature doit être accompagnée : Fait, à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

- d'un Curriculum Vitae avec photo d'identité,
- d'une lettre de motivation manuscrite,
- copie assurance véhicule,
- photocopie du permis de conduire permettant la conduite d'un quad d'une cylindrée supérieure à 50cc,
- copie PSC 1, AFPS ou BNS,
- original de l'extrait de casier judiciaire bulletin n° 3,
- certificat médical mentionnant la non contre indication à la conduite d'un quad et à l'encadrement de balades ou randonnées en quad

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».

## MODALITES D'INSCRIPTION

### 1. Une fiche d'inscription par session choisie.

#### 2. Volet 1 de la fiche d'inscription.

Pour remplir la fiche, renseignez les zones soulignées d'un trait et cochez les cases correspondantes à vos choix. Au préalable, **lisez attentivement les informations suivantes**.

#### ❖ Volet 1 - Inscription à une session de formation.

- Le bulletin d'inscription doit être adressé au **Département Formation de la F.F.M.**, accompagné du règlement intégral de la formation par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la FFM au moins 15 jours avant le début de la session.
- Pour les formations suivantes, le stagiaire doit se munir d'un quad et de son équipement complet (casque, bottes, gants,...), du certificat d'assurance du véhicule en cours de validité :
  - UC1
  - UC2
  - UC4
- Le nombre de candidatures est limité à : 12, 15 ou 20 places selon la session
- La Direction Technique Nationale de la FFM convoquera les candidats retenus pour cette formation.
- Si, pour quelque raison que ce soit (sauf cas de force majeure justifiée), vous annulez votre participation à une session, la somme de 50 € sera retenue sur le remboursement du stage.

#### ❖ Volet 2 - Réservation de l'hébergement sur le site de la formation.

Nous avons réservé votre hébergement en pension complète sur le site même de la session. Il est toutefois, préférable de confirmer votre hébergement sur le volet 1 : **3. RENSEIGNEMENT SUR VOTRE HEBERGEMENT**

- Si vous souhaitez une arrivée anticipée (dimanche soir), merci de nous informer.
- **Dès votre arrivée sur le site, vous devez vous acquitter des frais d'hébergement / restauration par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la structure d'accueil.**

		PRESTATIONS D'HEBERGEMENT/RESTAURATION		
		JOURNEES EN PENSION COMPLETE		TARIF PAR REPAS
		Durée de la session	(1) tarif journée	
Pont Ste Maxence (60)	251 route des Flandres RD 1017 60700 Pont Ste Maxence T. 03.44.31.66.20. F. 03.44.54.75.20.	Contacter le responsable Mr WEISBECKER 03.44.31.66.20.		
Marcillat en Combraille (03)	Circuit de Karting 03420 Marcillat en Combraille 04.70.51.68.07.	Contacter le responsable Mr TRIBALAT 04.70.51.68.07.		

(1) Tarifs donnés à titre indicatif et sujets à modification, pour les sessions ayant lieu à partir de janvier 2012. En effet, certains établissements d'accueil réévaluent leurs tarifs de 3 à 5 %.

### 3. Financement de la formation :

Si l'Etat participe au financement de la formation professionnelle initiale, aux côtés des conseils régionaux notamment, la formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des organismes paritaires collecteurs agréés) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits avant votre inscription à la formation afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous.

- Le droit à une rémunération ou à une aide financière n'est pas systématique et les dispositifs ne se cumulent pas forcément.
- Vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises.
- Il faut penser aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide -Pendant votre formation vous n'avez pas le statut d'étudiant. Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle.

Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par les organismes habilités, selon votre situation personnelle :

► **Si vous êtes en formation initiale à la recherche d'une première qualification professionnelle (conditions particulières et moins de 30 ans)**

Coût des formations prises en charge en partie par le ministère des sports et/ou le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche : réductions des tarifs de formations pour les personnes en formation initiale.

*Pour tous renseignements, adressez-vous à l'ANPE, une Mission Locale ou auprès du Conseil Régional de votre lieu de résidence.*

► **Si vous êtes demandeur d'emploi**

- Dans le cadre du plan d'aide de retour à l'emploi (PARE), il existe une possibilité d'indemnisation et de prise en charge des frais de formation.

*Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les Assedic, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, votre agence locale pour l'emploi. Il existe aussi un site internet : [www.lepare.com](http://www.lepare.com)*

- Si les frais de formation sont normalement à la charge du stagiaire, certains stages ouverts aux demandeurs d'emploi bénéficient d'aides financières. Les stages conventionnés par l'Etat ou la Région et les stages financés par le Fonds national de l'emploi (FNE), le Fonds d'action sociale (FAS) ou le Fonds social européen (FSE), permettent aux stagiaires de bénéficier de tarifs diminués ou de la gratuité du stage. Des aides individuelles peuvent être octroyées par diverses instances ou structures. Il peut s'agir des conseils régionaux, des conseils généraux ou de mairies.

*Pour tous renseignements, adressez-vous à l'ANPE, une Mission Locale, la DDJS de votre lieu de résidence.*

► **Si vous êtes salarié (e) ou en situation d'emploi**

Vous pouvez suivre une formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou d'un Congé individuel de formation (CIF), se renseigner au près du service du personnel de l'entreprise ou de l'association employeur.

Dans le cas d'un CIF, la formation peut être prise en charge par les fonds paritaires spécialisés, après accord de l'employeur et de l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

► **Si vous êtes licencié dans une association sportive**

Bourse de formation du CNDS (Centre national pour le développement du sport).

*Pour tous renseignements, s'adresser à la [direction départementale de la jeunesse et des sports](#) de votre lieu de résidence.*

**Source** : site Internet du MJSVA ([www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr))